

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2017 À 20H30

Christian TARANTOLA, Maire, ouvre la séance à 20h35.

Présents : Léa ANTOINE, Sefa ARSLAN, André BONNET, Maryse BORNET, Amar BOULASSEL, Maryse CAEL, Catherine MEUNIER, Christian TARANTOLA, Alain WOIRGNY, Jean-Luc XEMAIRE.

Absents excusés : Jean-Claude CLEMENT : procuration à Alain WOIRGNY
Dany TISSERANT : procuration à Maryse BORNET

Secrétaire de séance : Catherine MEUNIER

Ajout de deux points à l'ordre du jour :

- Signature de la charte intercommunale "zéro phyto" avec la Communauté de Communes de Bruyères Vallons des Vosges
 - Signature du bon de commande pour le véhicule électrique – budget principal
- Vote : Pour à l'unanimité.*

1 – Prix du m³ au 1^{er} janvier 2018 :

25 000€ du budget général sont dédiés à l'eau.

Rappel du prix du m³, qui est dégressif selon la consommation :

0,40 € de 1 à 150 m³

0,34 € de 151 à 500 m³

0,28 € de 501 à 1 000 m³

Abonnement : 36 €

Pollution reversée à l'agence de l'eau : 0,35 €

Soit un total de 1,05 € le m³ pour la première tranche ; 0,99 € pour la deuxième et 0,93 € pour la dernière.

M. BONNET souhaite connaître la raison de cette dégressivité et demande si on est obligés d'augmenter. Il est demandé d'économiser l'eau, or un tarif dégressif encourage la consommation. Contradiction.

Ces questions nécessitant quelques recherches, ce point sera revu lors de la prochaine réunion du conseil.

2 – Demande d'effacement de dettes – Budget Eau :

Suite à un dossier de surendettement et une décision d'effacement de la dette, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'admettre en créances éteintes sur le budget eau les pièces suivantes :

- Total 2014 – R-1-140 pour un montant de 36,00 €

- Total 2016 – R-1-143 pour un montant de 52,50 €

- Total 2017 – R-2-138 pour un montant de 49,50 €

Soit un montant total de 138,00 € au crédit du compte 6542.

Vote : 9 pour, 3 abstentions

3 – Renouvellement de la convention concernant l'occupation des salles communales en contrepartie de la mise à disposition de professeurs de l'école des arts vivants pour les NAP :

Il manque un professeur de musique ; ce point sera donc revu lors de la prochaine réunion.

4 – Instruction des documents d'urbanisme : Avenant à la convention passée avec la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges :

Pour un coût de 150 €, la communauté d'agglomération de Saint-Dié propose de mettre à la disposition des communes un logiciel d'instruction des autorisations d'occupation des sols, permettant de faire le suivi des dossiers en temps réel.

Mme CAEL s'est renseignée ; cela semble intéressant. Le logiciel est installé une fois pour toute ; les mises à jours sont prévues et le coût comprend la formation de 2 personnes sur place.

Il est rappelé que la commune devra mettre son PLU à disposition du public sur internet pour le 31 décembre 2019.

Vote : Pour à l'unanimité.

5 – ONF : Etat d'assiette 2018 ; programme de martelages 2018 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal demande à l'Office National des Forêts d'asseoir les coupes telles qu'elles sont définies dans son courrier : Amélioration des parcelles 26 et 27.

Vote : Pour à l'unanimité.

6 – Achat de parcelles boisées (vente UPM) :

Le conseil municipal donne l'autorisation à Monsieur le Maire d'entreprendre sur le budget Bois l'achat de parcelles représentant au total 28 949 m² pour la somme 15 600€ + 1 350€ de frais de notaire.

Ces parcelles comprennent entre autres la maison des chasseurs, des parcelles boisées et des chemins ruraux.

Il sera également procédé à un échange de parcelles entre la commune et UPM, afin de pouvoir élargir le chemin menant au cimetière.

Vote : Pour à l'unanimité.

7 – Convention entre le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial Rural) du Pays de la Déodatie et la commune pour la collecte et la valorisation des certificats d'économies d'énergie issus d'opérations réalisées sur son patrimoine :

Cette convention est intéressante car elle permet entre autres d'obtenir des subventions en cas de travaux d'isolation (ainsi que sur la pose) ; cela aidera à financer les travaux réalisés aux écoles et ce qu'il reste à faire.

Le conseil municipal donne l'autorisation à Monsieur le Maire de signer cette convention.

Vote : Pour à l'unanimité.

8 – Signature de la charte intercommunale « zéro phyto » avec la communauté de communes de Bruyères Vallons des Vosges :

Cette charte est déjà appliquée dans notre commune, même si cela prend plus de temps et a un coût élevé. M. WOIRGNY demande s'il existe des aides spécifiques de la communauté de communes. Les représentants du Conseil à la com-com devront se renseigner le moment voulu. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette charte.

Vote : Pour à l'unanimité.

9 – Achat d'un véhicule électrique – budget principal :

La convention a été signée ; Monsieur le Maire demande maintenant l'autorisation de signer le bon de commande.

Ce véhicule utilitaire sera subventionné à hauteur de 80%.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande.

Vote : Pour à l'unanimité.

10 – Divers :

Monsieur le Maire donne quelques informations :

➤ Information de la Préfecture :

Les procédures de PACS (Pacte Civil de Solidarité) seront prises en charge par les mairies à compter du 1^{er} novembre 2017.

➤ Taxe d'habitation : Le gouvernement parle de la supprimer. Une compensation sera-t-elle mise en place pour les communes ? A suivre...

➤ Fin des CUI (Contrats Uniques d'Insertion) : 2 employés communaux en bénéficient ; leur contrat se termine fin avril 2018. A suivre également.

➤ Travaux rue d'Alsace : ils vont bientôt débuter (le 25/09 en principe).

➤ Au niveau de la garderie ; des lampes restent allumées hors horaires de fréquentation. Il est demandé de regarder s'il y a possibilité de mettre des détecteurs.

➤ Compteurs Linky : Les inconvénients sont la captation de données personnelles (envoi de la consommation tous les quarts d'heures) et l'émission d'ondes (100 mégas - comme celles d'un téléphone portable).

Les avantages sont un meilleur suivi pour les consommateurs et c'est plus pratique pour ENEDIS qui n'a plus à se déplacer pour relever les compteurs.

Ces installations sont prévues pour 2018.

Prévoir une intervention pour répondre à toutes les questions.

➤ La Poste : L'agence de Docelles fermera le 30 novembre 2017.

Des réunions de travail auront lieu auparavant pour la mise en place d'une agence postale communale. La Poste et la direction départementale des MSAP (Maisons de Services au Public) participeront au recrutement avec la commune.

La poste allouera une subvention de 1 132€ par mois (au lieu de 1 025€ prévu initialement) car notre commune se trouve dans une zone prioritaire.

Les services proposés (CAF, Pôle Emploi, CPAM, assistante sociale, etc.) par les MSAP devraient se mettre en place le 1^{er} janvier 2018.

Concernant l'aménagement intérieur, une cloison sera à monter.

Fin du conseil à 21h40.